



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des Territoires

Metz, le 22 février 2018

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par : **Patricia DI LORETO**

Tél. : 03 87 24 31 29

patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

**Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud
ZAC des Terrasses de la Sarre
3, Terrasse Normandie – BP 50157
57403 SARREBOURG Cedex**

Objet : Dossier de déclaration n° 57-2018-00045 - Accord immédiat

P.J. Récépissé de déclaration

Réf : PDL-MO-ASPE-L9

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau) concernant l'opération suivante :

**Mise en conformité du système d'assainissement de la commune
de HERMELANGE et LORQUIN (rue du Général de Gaulle), consistant :**

- **à la gestion et au raccordement des eaux usées avec création d'un réseau de transfert**
- **au raccordement sur la STEU intercommunale de LANEUVEVILLE LES LORQUIN**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **22/01/2018, complété le 16/02/2018**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2018-00045**
- Dossier réalisé par : le B.E. G2C Ingénierie

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier. Cette opération devra être réalisée conformément aux plans et dossier déposés.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de **HERMELANGE** où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau


Valérie ANTOINE POTIER

Copie à :

- G2C Ingénierie - Parc Saint-Jacques II - 9 Rue Paul Langevin - 54320 MAXEVILLE
- AERM - Route de Lessy - 57160 ROZERIEULLES -